

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le vingt-deux décembre à 20h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le seize décembre deux mil huit, se sont réunis sous la présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

1- Conseil municipal - Délégations consenties au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT au retrait de cette question de l'ordre du jour afin qu'elle soit examinée au cours d'une prochaine séance.

2- Aire de camping-cars – Signature de différents devis en lien avec la signalétique et les branchements eau potable, eaux usées et électrique.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les quatre devis en lien avec la pose d'une signalétique et les branchements eau potable, eaux usées et électrique de l'aire de camping-cars, à savoir :

- VÉOLIA EAU – Branchement eau potable : 867,44 € HT, soit 1 037,46 € TTC,
- HARDY TP – Ouverture d'une tranchée pour EDF, PTT, Eau potable et branchement eaux usées : 7 600,00 € HT, soit 9 089,60 € TTC,
- ERDF – Branchement électrique : 1 249,19 € HT, soit 1 494,03 € TTC,
- SELF SIGNAL – Signalétique : 363,07 € HT, soit 434,23 € TTC.

3- Budget communal – Décision modificative n°3.

Afin de mieux appréhender la décision modificative n°3, Madame le Maire propose de la scinder en quatre points :

☞ Première partie : Intégration des frais d'études :

➤ VOTE à l'unanimité des membres présents.

☞ Deuxième partie : Alimentation du chapitre 012 – Charges de personnels :

➤ VOTE à l'unanimité des membres présents.

☞ Troisième partie : Alimentation de l'opération visant la création de l'aire de camping-cars :

➤ VOTE à l'unanimité des membres présents.

☞ Quatrième partie : Achat de la propriété Éloi :

➤ VOTE par 10 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

4- Logements communaux du « 37, Rue des Tourailles » – Signature d'un contrat d'entretien des espaces verts.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- REFUSE la signature du contrat d'entretien des espaces verts sis au « 37, Rue des Tourailles » avec la société DOITEAU pour un montant 1 357, 00 € HT, soit 1 622,97 € TTC au titre de l'année 2009,
- PRÉCISE que ces travaux d'entretien seront réalisés par les services techniques de la commune.

5- Signature d'un avenant à la convention multi-services de la FEVILDEC.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la signature de l'avenant à la convention multi-services de la société FEVILDEC,

- CONSENT au paiement de la somme de 95,00 € TTC pour l'année 2009.

6- Barrières d'accès au Domaine Public Maritime – Adoption de devis.

Cette délibération n'étant pas inscrite à l'ordre du jour de la présente séance du conseil, Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter cette question.

Le conseil, à l'unanimité, accepte cette inscription. Ainsi, Madame le Maire procède à son exposé.

Le conseil municipal par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- APPROUVE la signature des devis en lien avec la modification du système d'activation des barrières sélectives de « La Quesmière » et du « Bout de la Ville » en privilégiant le système de badges ainsi que le retrait de dix mètres de la barrière située au « Bout de la Ville » pour un montant de 10 548,70 € HT, soit 12 616,24 € TTC,
- DEMANDE à Madame le Maire de prendre contact avec la DIREN afin de savoir si un complément de badges et la modification de la couleur des barrières au profit d'une couleur moins voyante que le rouge peuvent être envisagés,
- AUTORISE Madame le Maire à demander auprès des détenteurs le versement d'une caution correspondant au montant unitaire d'un badge lors de la remise de ces derniers.

7- Emprunt pour la modernisation de la voirie communale 2003 – Conditions financières de la deuxième période.

Cette délibération n'étant pas inscrite à l'ordre du jour de la présente séance du conseil, Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter cette question.

Le conseil, à l'unanimité, accepte cette inscription. Ainsi, Madame le Maire procède à son exposé.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- OPTE pour le taux fixe de 4,56 % pour la durée résiduelle, à savoir du 15 décembre 2008 au 15 décembre 2013.